

FRBG 1498 16

→ sarv@brest.fr Aurélie

BREVET

laissez-vous transporter

Plate-forme : Parc Industriel Saneor - 30 bis rue Paul Sabatier
71530 CRISSEY - Tél : 03 85 98 15 98
Fax 03 85 98 15 99 - contact71@brevet.fr

Siège social : 510, Chemin des Oures - BP 37
01330 VILLARS LES DOMBES - 04 74 98 03 65
Fax : 04 74 98 29 21 - contact01@brevet.fr
S.A. AU CAPITAL DE 121 930€ - T.C. SOCIÉTÉ 928 350 - SIRET 387 400 422 00019
CODE NAF 4941 A - N° CEE - FR 04 387 600 422



Récépissé N° 2726132
établi le 04/10/2024

TOURNEE CAMION CHAUFFEUR
HILLEBRAND CHATENOY
LETTRE DE VOITURE : exemplaire destinataire

Date de livraison: 04/10/2024

DONNEUR D'ORDRE		EXPEDITEUR		DESTINATAIRE	
JF HILLEBRAND CHATENOY ZI La Garenne 71880 CHATENOY LE ROYAL Réf : FRBG149816 MYS895150		CAROLINE PARENT 10 B RUE DES NAIGEONS 21200 BEAUNE N° réc :		BREVET Transports ZI La Garenne 71880 CHATENOY LE ROYAL	
PALETTES et BACS		COLIS	POIDS	NATURE	SUPPORT
Posées chez exp.: <input type="checkbox"/> Palettes <input type="checkbox"/> Bacs		75	680		1.0 VMF
Chargées chez exp.: <input type="checkbox"/>		T° demandée: _____ °C T° contrôlée: <u>13.5</u> °C			HEURE ARRIVEE <u>13h55</u>
Livrées au dest.: <input type="checkbox"/>		OBSERVATIONS : ENLEVEMENT 13 MYS895150			HEURE DEPART
Rendues par le des.: <input type="checkbox"/>		Nom, signature, cachet et réserves			
Nom et signature du conducteur					

EXTRAIT DE NOS CONDITIONS GÉNÉRALES DE TRANSPORTS ET CLAUSE LIMITATIVE DE RESPONSABILITE : Le transporteur n'est pas responsable des dommages, pertes, avaries survenues aux marchandises par cas de force majeure, en raison du vice propre de la chose, de mauvais conditionnement ou de l'insuffisance des emballages. Notre responsabilité de garant, notamment pour vols, pertes, avaries et retards ne peut excéder les limites de responsabilité de voituriers ou mandataires ayant participé à l'exécution des transports. En cas de défaillance de l'un de ces derniers, notre limite de responsabilité ne peut excéder le montant ci-dessous (à indexer selon l'évolution des valeurs de contrat type). MARCHANDISES PERISSABLES SOUS TEMPERATURE DIRIGEE : Envois de 3 T. et plus : l'indemnité ne peut excéder la somme de 14 €/KG de poids brut de marchandises manquantes ou avariées sans dépasser par envoi le somme de 4 000€. Envois de - de 3 T. : L'indemnité ne peut excéder la somme de 23 €/KG de poids brut manquant ou avarié sans dépasser par envoi la somme de 750 € / colis perdu, incomplet ou avarié, quels qu'en soient le poids, le volume, les dimensions, la nature ou la valeur. Toutes contestations seront de la compétence exclusive du tribunal de BOURG EN BRESSE (01), même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.
RETARD: Indemnisation limitée au montant du prix du transport quel que soit le tonnage de l'envoi.